

Adresse des cultivateurs de la commune de Dommartin (Meurthe),
lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des cultivateurs de la commune de Dommartin (Meurthe), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 15-16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19589_t1_0015_0000_8

Fichier pdf généré le 15/07/2019

noissance et l'estime de leurs concitoyens, et la gloire d'avoir sauvé la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[*La société populaire d'Abbeville à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (24)

Liberté, Égalité.

Représentans du Peuple,

Vos principes sont les nôtres, les sentimens que nous vous avons manifestés seront toujours les mêmes ; respect et obéissance aux loix, telle est notre devise. Chacun de nous a reconnu ses droits dans les sages dispositions de votre décret du 25 vendémiaire ; chacun de nous en use aujourd'hui pour vous assurer de sa reconnaissance.

En deffendant toutes affiliations, aggrégations et correspondances en nom collectif, entre sociétés, vous avez porté un coup terrible au machiavélisme par là vous avez attéré les intrigans et les dominateurs... Continuez, Représentans de frapper tous les ennemis de la chose publique, poursuivez-les partout où ils se trouvent ; notre surveillance vous secondera toujours pour les dévoiler et lorsque à la fin de votre pénible carrière, la paix vous ramènera dans vos foyers, vous aurez le double avantage de jouir de la reconnaissance et de l'estime de vos concitoyens, et d'avoir sauvé la patrie.

Vive la République, Vive la Convention.

Abbeville, le sept brumaire, an troisième de la République française, une et indivisible et avons signé individuellement :

DUFESTEL, *agent national*
et 165 autres signatures.

12

Le conseil général de la commune d'Antibes [Var], le juge de paix, le tribunal de commerce et la société populaire et républicaine de la même ville, disent que l'ombre coupable de Robespierre s'agite encore pour le malheur de la France ; ils se plaignent que ses infâmes suppôts, qu'ils peignent des plus noires couleurs, veulent faire revivre son système infernal et contrarier les vues bienfaisantes de la Convention. Ils protestent que le peuple français ne le souffrira pas ; ils invoquent contre eux la sévérité des lois et leur protection pour les citoyens vertueux et utiles. « Animez les arts, disent-ils, encouragez le commerce, vivifiez l'agriculture ; donnez la liberté à la presse ; restez à votre poste, et

(23) P.-V., L, 5.

(24) C 328, pl. 1453, p. 6. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

vous continuerez de faire le bonheur de la France. »

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[*Le conseil général de la commune, le juge de paix, le tribunal de commerce et la société populaire et républicaine d'Antibes, Antibes, le 30 vendémiaire an III*] (26)

Citoyens Représentans,

L'ombre coupable de Robespierre s'agite encore autour de nous et ses infâmes supôts cherchent à faire revivre son système infernal, ces hommes couverts d'opprobres et ignominie, ces vampires souillés du sang innocent qu'ils ont fait couler, ces dilapidateurs gorgés des richesses qu'ils se sont appropriées, osent fronder la sagesse de vos décrets, et paroissent vouloir contrarier vos vues bienfaisantes.

Le peuple français ne le souffrira point et vous ne le souffrirez pas, assés et trop longtems, nous avons gémi sous leur verge de fer, le sceptre de la justice a éteint ces torches funebres de la terreur.

Exterminés, citoyens Représentans, cette horde criminelle et qu'il ne reste plus d'elle que le souvenir des maux affreux qu'elle nous a causés.

Rendés à la société ces agriculteurs vertueux, ces commerçans utiles, qui n'eurent jamais d'autres crimes que de n'avoir pas partagé ceux des scelerats qui les ont fait enfermer.

Animés les arts, encouragés le commerce, vivifiés l'agriculture, donnés la liberté à la presse, restés à votre poste et vous continuerez de faire le bonheur de la France.

Vive la République, vive la Convention nationale.

LAMAUR, *maire*, Ambroise BERNARDY,
secrétaire greffier, GRAILLIER, *juge de paix*,
président de la société populaire,
GENDY, *commandant en chef de la garde*
nationale antiboise,
ANDRÉ, *président du comité de surveillance*,
PLAUCHELLE, *vice-président*
et 68 autres signatures.

13

Les cultivateurs de la commune de Dommartin, district de Toul, département de la Meurthe, félicitent la Convention pour avoir anéanti les complots, rappelé la justice, fait disparaître la terreur ; ils espèrent que la Convention rendra durable le bonheur dont son énergie a fait jouir la France. Ils jurent un dévouement sans bornes à la République ; l'autorité de la Convention est la seule qu'ils reconnoîtront, comme elle est

(25) P.-V., L, 5.

(26) C 328, pl. 1446, p. 2. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

la seule qui doit exister pour la liberté de la France.

Insertion honorable, insertion en entier au bulletin (27).

[*Les cultivateurs de Dommartin à la Convention nationale, s. d.*] (28)

Représentants,

Nous qui sommes de paisibles agriculteurs, occupés à féconder la République et à nourrir ses frères d'armes, nous vous félicitons.

Vous avez anéantis les complots ; et rappelé la justice, la terreur a disparu et nous vous devons de nouveaux l'horreur de nos beaux jours.

Représentants, vous jouissez déjà du prix de vos travaux, puisque le peuple vous parle de son bonheur ; conservez nous le, en continuant de déployer l'énergie qui a ramené le règne de la loi ; Oui, nous jurons sur l'autel de la patrie que notre vie, nos vœux et nos biens sont tout à la République ; heureux lorsqu'aux jours de décade, nous entendons publier vos sages décrets, et les victoires de nos frères d'armes, alors nous vous écrivons avec transports, gloire à nos Représentants, union, et dévouement à la Convention nationale, seule autorité chez un peuple libre qui jure de vivre et de mourir républicain.

Suivent 47 signatures.

14

Les membres de la société populaire du canton de Perreux, district de Roanne, département de la Loire^a ; les administrateurs du district de L'Aigle, département de l'Orne^b ; ceux de la société populaire régénérée de Cherbourg [Manche]^c ; les citoyens composant la société populaire de Passy-les-Paris [Paris]^d ; les citoyens composant l'assemblée sectionnaire de la Montagne, dite la Sans-Culotterie, de Reims, département de la Marne^e, présentent des adresses de félicitations dans le même esprit que les précédentes.

La Convention nationale en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (29).

a

[*La société populaire du canton de Perreux à la Convention nationale, s.l., le 20 brumaire an III*] (30)

(27) P.-V., L, 5-6.

(28) C 328, pl. 1453, p. 7. *Bull.*, 4 frim.

(29) P.-V., L, 6.

(30) C 328, pl. 1453, p. 20.

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants,

Si au 9 thermidor votre énergie a sauvé la liberté ; votre adresse au peuple nous en assure la jouissance, elle est le gage du règne de la justice, le développement de nos droits, de nos devoirs ; il étoit tems d'en reprendre l'exercice ; car la terreur comprimait la vérité et l'ignorance auroit bientôt étouffé avec le génie de la liberté celui des arts et des sciences.

Poursuivés vos pénibles travaux ; qu'avec l'ordre renaisse cette confiance si nécessaire aux français et dont dépend la destinée de la République.

Respect pour vos loix, amour pour la liberté, l'égalité, dévouement à la représentation nationale, tels sont les sentiments des membres sous-signés de la société populaire du canton de Perreux, district de Roanne, département de la Loire, dans sa séance du 20 brumaire de l'an trois de la République française une et indivisible.

Suivent 34 signatures.

b

[*Les administrateurs de L'Aigle à la Convention nationale, L'Aigle, le 16 brumaire an III*] (31)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens,

Nous applaudissons le décret du 25 vendémiaire dernier qui détruit le fédéralisme des sociétés populaires et brisent les fils de correspondance que remuait l'intrigue pour influencer le peuple et usurper son nom.

Des affiliations ont commencé par opérer le bien, elles auraient fini par porter un coup funeste à la chose publique, si vous n'eussiez à tems coupé le mal dans la racine.

L'égalité souffroit de voir régner le titre de société-mère. Nous étions las de sentir le poids de ce joug féodal qui nous asservissoit sous la suprématie d'une société centrale, et dominatrice, d'une société enfin qui vouloit rivaliser même la puissance législative. Il n'est qu'un point de réunion, et nous aimons à vous le répéter, c'est la Convention nationale ; c'est là que nous trouverons notre plus ferme appui, parce que sincèrement nous ne voulons que l'exécution des lois, la probité, la justice et la République une et indivisible, et enfin parce que nous sommes convaincus, par l'expérience, que la Convention, fidèle au vœu du peuple, sait par la sagesse et son énergie, déjouer les complots intérieurs et triompher des ennemis du dehors.

Salut et fraternité.

Suivent 64 signatures.

(31) C 328 (2), pl. 1454, p. 9. *Bull.*, 3 frim. ; *Moniteur*, XXII, 601.